

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D01-10-22

Présents : 18 Votants : 19 Pour : 19

L'an deux mille vingt-deux le 12 octobre à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du conseil municipal : 7 octobre 2022

Présents : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR – Agnès BELLAGAMBA – Richard BLETON - Damien BRUNET - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE - Amandine JAMY – Odile LABROY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Cécile RIVIER – Juan VASCHALDE – Georges VELUIRE

Procuration : Mme Laure RENAUD à M. Ludovic LACROIX

Secrétaire de séance : Mme Laurence DELBECQ

OBJET : CREATION POSTE ATSEM PRINCIPAL 1ERE CLASSE

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Afin de pouvoir recruter un agent de la collectivité, actuellement ATSEM Principal 2^{ème} Classe, au grade d'ATSEM Principal 1^{ère} Classe, il est proposé de créer un poste d'ATSEM Principal 1^{ère} Classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide de créer un poste d'ATSEM Principal 1^{ère} Classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2023.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 12 octobre 2022

Le Maire,
Guillaume LUYTON

L'Adjoint délégué



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D02-10-22

Présents : 18 Votants : 19 Pour : 19

L'an deux mille vingt-deux le 12 octobre à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du conseil municipal : 7 octobre 2022

Présents : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR – Agnès BELLAGAMBA – Richard BLETON - Damien BRUNET - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE - Amandine JAMY – Odile LABROY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Cécile RIVIER – Juan VASCHALDE – Georges VELUIRE

Procuration : Mme Laure RENAUD à M. Ludovic LACROIX

Secrétaire de séance : Mme Laurence DELBECQ

OBJET : PARTICIPATION OBLIGATOIRE ECOLE DU SACRE CŒUR ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

Rapporteur : M. Dominique ESCURE

Il est exposé ce qui suit :

L'école du Sacré Cœur nous a fait parvenir la liste des enfants de St-Sorlin scolarisés dans son établissement.

Maternelle : 8 élèves.

Primaire : 8 élèves.

PARTICIPATION ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

> Maternelle :

Le coût par élève de l'école maternelle publique s'élève à 1 029.06 € x 8 élèves de St-Sorlin = 8 232.48 €.

> Primaire :

Le coût par élève de l'école primaire publique s'élève à 576.37 € x 8 élèves de St-Sorlin = 4 610.96 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide de verser la somme de 12 843.44 € à l'école du Sacré Cœur pour l'année scolaire 2022/2023.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 12 octobre 2022

Le Maire,
Guillaume LUYTON

L'Adjoint délégué



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D03-10-22

Présents : 18 Votants : 19 Pour : 19

L'an deux mille vingt-deux le 12 octobre à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du conseil municipal : 7 octobre 2022

Présents : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR – Agnès BELLAGAMBA – Richard BLETON - Damien BRUNET - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE - Amandine JAMY – Odile LABROY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Cécile RIVIER – Juan VASCHALDE – Georges VELUIRE

Procuration : Mme Laure RENAUD à M. Ludovic LACROIX

Secrétaire de séance : Mme Laurence DELBECQ

OBJET : LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE

Rapporteur : M. Yves CHAREYRE

Il est exposé ce qui suit :

Depuis 2016, le Département attribue à la Commune une Dotation Forfaitaire à Orientation Voirie. Le calcul de cette dotation repose en partie sur la longueur de la voirie communale (voies communales et chemins ruraux).

Afin de mettre à jour ses fichiers, le Département demande la transmission d'une délibération actant :

- la longueur des chemins ruraux revêtus et la longueur de la voirie communale conformément à la déclaration en Préfecture.

Il est proposé d'acter que la longueur des chemins ruraux revêtus est de 25 000 m et que la longueur de la voirie communale est de 42 905 m.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Acte que la longueur des chemins ruraux revêtus est de 25 000 m et que la longueur de la voirie communale est de 42 905 m.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 12 octobre 2022

Le Maire,
Guillaume LUYTON
L'Adjoint délégué



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D04-10-22

Présents : 18 Votants : 19 Pour : 19

L'an deux mille vingt-deux le 12 octobre à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du conseil municipal : 7 octobre 2022

Présents : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR – Agnès BELLAGAMBA – Richard BLETON - Damien BRUNET - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE - Amandine JAMY – Odile LABROY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Cécile RIVIER – Juan VASCHALDE – Georges VELUIRE

Procuration : Mme Laure RENAUD à M. Ludovic LACROIX

Secrétaire de séance : Mme Laurence DELBECQ

OBJET : SUBVENTION ASSOCIATION PATRIMOINE ST-SORLINOIS

Rapporteur : M. Ludovic LACROIX

Il est exposé ce qui suit :

Concernant la subvention à l'association du Patrimoine St-Sorlinois il a été proposé au vote 900 €, alors qu'il aurait dû être proposé 1 000 €. Il convient donc d'allouer 100 € supplémentaires au Patrimoine

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'allouer une subvention de 100 € supplémentaires à l'association du Patrimoine St-Sorlinois.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 12 octobre 2022

Le Maire,
Guillaume LUYTON

L'Adjoint délégué



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D05-10-22

Présents : 18 Votants : 19 Pour : 19

L'an deux mille vingt-deux le 12 octobre à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du conseil municipal : 7 octobre 2022

Présents : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR – Agnès BELLAGAMBA – Richard BLETON - Damien BRUNET - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE - Amandine JAMY – Odile LABROY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Cécile RIVIER – Juan VASCHALDE – Georges VELUIRE

Procuration : Mme Laure RENAUD à M. Ludovic LACROIX

Secrétaire de séance : Mme Laurence DELBECQ

OBJET : FOURNITURES SCOLAIRES ADAPEI I.M.E. DE ST-UZE

Rapporteur : M. Dominique ESCURE

Il est exposé ce qui suit :

L'Institut Médico Educatif de St-Uze accueille deux jeunes qui habitent St-Sorlin. Ces jeunes sont scolarisés dans l'établissement par un enseignant relevant de l'Education Nationale.

L'I.M.E. nous demande de prendre en charge la participation des achats de fournitures scolaires qui incombe à chaque commune pour les enfants de sa commune pour l'année scolaire 2022/2023.

Il est proposé de verser la somme de 80 € par élève comme précédemment.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Approuve le versement de 160 € à l'ADAPEI I.M.E. de St-Uze pour la prise en charge des fournitures scolaires pour 2 élèves.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 12 octobre 2022

Le Maire,
Guillaume LUYTON
L'Adjoint délégué



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D06-10-22

Présents : 18 Votants : 19 Pour : 19

L'an deux mille vingt-deux le 12 octobre à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du conseil municipal : 7 octobre 2022

Présents : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR – Agnès BELLAGAMBA – Richard BLETON - Damien BRUNET - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE - Amandine JAMY – Odile LABROY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Cécile RIVIER – Juan VASCHALDE – Georges VELUIRE

Procuration : Mme Laure RENAUD à M. Ludovic LACROIX

Secrétaire de séance : Mme Laurence DELBECQ

OBJET : TRAVAUX ISOLATION GYMNASSE DEMANDE DE SUBVENTION SDED

Rapporteur : M. Yves CHAREYRE

Il est exposé ce qui suit :

En vertu des articles L2224-31 et L2224-34 du CGCT qui fixent le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Énergie (AODE), Territoire d'énergie Drôme - SDED a adopté, en Comité Syndical du 28 septembre 2021, le règlement de sa Compétence Efficacité Energétique.

Par délibération du 9 mars 2022, la commune de St-Sorlin en Valloire a adhéré à cette compétence, à travers sa formule « Energie Plus », lui donnant notamment accès :

- à un conseil technique pour préconiser les travaux de performance énergétique les mieux adaptés à un bâtiment donné,
- à une aide aux dépenses répondant aux critères des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Selon le caractère prioritaire ou complémentaire des actions envisagées, le taux de l'aide est de 50 % ou de 20 % de la dépense éligible présentée par la collectivité, dans la limite d'un cumul d'aides maximum de 50 000 € sur une période de trois années civiles glissantes

En contrepartie, dans le cadre du dispositif national des Certificats d'économies d'énergie (CEE) Territoire d'énergie Drôme - SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

La commune de St-Sorlin en Valloire projette des travaux sur le gymnase, consistant notamment en l'isolation d'une partie de la toiture

Le montant global estimatif de l'opération s'élève à 6 800 € HT.

Envoyé en préfecture le 13/10/2022

Reçu en préfecture le 13/10/2022

Affiché le **13 OCT. 2022**

ID : 026-212603302-20221012-D06_10_22-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à solliciter auprès de Territoire d'énergie Drôme – SDED une aide financière de 20 % à 50 % du montant HT des travaux d'économies d'énergie inclus à l'opération d'isolation d'une partie de la toiture du gymnase.
- de céder à Territoire d'énergie Drôme - SDED les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) qui seront issus des travaux réalisés.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 12 octobre 2022

Le Maire,
Guillaume LUYTON

L'Adjoint délégué



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D07-10-22

Présents : 18 Votants : 19 Pour : 19

L'an deux mille vingt-deux le 12 octobre à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du conseil municipal : 7 octobre 2022

Présents : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR – Agnès BELLAGAMBA – Richard BLETON - Damien BRUNET - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE - Amandine JAMY – Odile LABROY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Cécile RIVIER – Juan VASCHALDE – Georges VELUIRE

Procuration : Mme Laure RENAUD à M. Ludovic LACROIX

Secrétaire de séance : Mme Laurence DELBECQ

OBJET : AVENANT N° 1 CONVENTION DE TRANSFERT EPORA

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Suite à l'acquisition du bien « VALLON » par l'EPORA, il est proposé de m'autoriser à signer l'avenant n° 1 à la convention de transfert de gestion locative. Cet avenant prendrait effet au 1^{er} octobre 2022. La commune percevrait donc les loyers des 2 locataires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de transfert de gestion locative conclue avec l'EPORA.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 12 octobre 2022

Le Maire,
Guillaume LUYTON

L'Adjoint délégué

